



Stratégie de développement économique

**Devenir une référence
régionale de dynamisme
économique,
innovant et résilient**

Table des matières

I.	Préambule	3
A.	Présentation du territoire.....	3
B.	Une ambition à la hauteur des enjeux	3
C.	La stratégie : principe et résultats attendus	3
II.	Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des entreprises et des salariés dans les zones d'activités d'ACCM 5	
A.	Connaître la situation économique et foncière.....	5
B.	Gérer et entretenir les espaces publics	5
C.	Aménager et requalifier dans une démarche de développement durable.....	6
D.	Favoriser l'animation économique et la promotion des ZAE.....	6
E.	Renforcer la sécurité et la propreté.....	6
III.	Axe 2 : Soutenir l'installation et le développement des entreprises et des porteurs de projet..	7
A.	Renforcer la fonction d'accueil et d'orientation des entreprises.....	7
B.	Renforcer les solutions foncières bâties et non bâties – S'engager dans une planification foncière.....	8
C.	Accompagner les entrepreneurs et les investisseurs dans la réalisation de leur projet	8
IV.	Axe 3 : Développer le commerce et l'artisanat pour améliorer l'attractivité des centres-villes....	10
A.	Valoriser et développer l'artisanat :	10
B.	Renforcer l'offre commerciale dans les centres-villes :	11
C.	Promouvoir et soutenir le commerce de proximité :	11
V.	Axe 4 : Structurer et développer les industries culturelles et créatives	12
A.	Animer la filière et ses acteurs	12
B.	Favoriser la création, l'installation et le développement des entreprises de la filière.....	13
C.	Faire rayonner et promouvoir la filière.....	13
VI.	Axe 5 : Soutenir l'agriculture	14
A.	Soutenir la filière élevage	14
B.	Encourager la reprise, la transmission et le maintien d'activité.....	14
VII.	Axe 6 : Développer une croissance verte et soutenir la filière de l'économie circulaire.....	15
A.	Accompagner les entreprises dans leurs projets de transition	15
B.	Soutenir et accompagner les projets d'économie circulaire	16

I. Préambule

A. Présentation du territoire

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette comporte 6 communes (Arles, Tarascon, Saint-Martin de Crau, Boulbon, les Saintes-Maries de la mer et Saint-Pierre de Mézoargues), représentant près de 85 000 habitants, réparties sur 1 445 km².

Le territoire d'ACCM bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel et d'une situation géographique stratégique de qualité, caractérisés notamment par de nombreux atouts, avec entre autres :

- Un patrimoine architectural et environnemental remarquables,
- Une situation géographique idéale, positionnée au carrefour de l'axe rhodanien et de la liaison Italie/Espagne.
- Présence d'acteurs majeurs et des événements d'envergure internationale,
- Des infrastructures de premier plan (port public, fibre optique, ...)

Le tissu économique s'appuie principalement sur des filières d'activités ancrées sur le territoire parmi lesquelles : l'agriculture, le tourisme, l'agro-alimentaire, les industries culturelles et créatives et la logistique.

Quelques chiffres clés complémentaires :

- ✓ Environ 9000 établissements, dont 3500 établissements employeurs,
- ✓ 65% dans le commerce et les services,
- ✓ 85 établissements de plus de 50 salariés,
- ✓ Environ 1000 créations d'entreprise/an,
- ✓ Taux de chômage : environ 9 %,
- ✓ 93% des actifs travaillent et résident à ACCM,
- ✓ 3% d'espaces artificialisés (42,5% de terres agricoles, 21,1% de zones humides et 20,6% de surfaces en eau)

B. Une ambition à la hauteur des enjeux

Dans un contexte où se cumulent les enjeux de transition écologique, de sobriété foncière et l'après COVID, il convient d'engager le territoire dans une politique de développement économique résiliente et ambitieuse, permettant d'améliorer la compétitivité de nos entreprises. L'ambition est de devenir un territoire de référence régionale en matière de dynamisme économique, en s'appuyant sur l'innovation, qu'elle soit technologique, sociale ou environnementale, comme levier de développement. Le territoire d'ACCM doit être une terre fertile en termes de projets innovants pour accroître son rayonnement et celui de ses entreprises.

C. La stratégie : principe et résultats attendus

La stratégie de développement économique d'ACCM répond à cette ambition et s'appuie sur une philosophie consistant à valoriser et optimiser les atouts du territoire pour mieux lutter contre ses faiblesses.

Quatre piliers d'intervention guident cette stratégie :

- ❖ Promouvoir
- ❖ Installer
- ❖ Animer
- ❖ Gérer

Les principaux résultats attendus de cette stratégie sont les suivants :

- Création d'emplois et de richesse
- Rayonnement du territoire, de ses acteurs et valorisation des ressources locales
- Création de lien entre les entreprises et animation des écosystèmes économiques
- Accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement et à la transition écologique
- Attirer des talents, des investisseurs
- Conserver nos entreprises sur le territoire
- Dynamisation des centres-villes

Pour cela, six axes stratégiques d'intervention sont identifiés :

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des entreprises et des salariés des zones d'activités

Axe 2 : Soutenir l'installation et le développement des entreprises et des porteurs de projet

Axe 3 : Développer le commerce et l'artisanat pour améliorer l'attractivité des centres-villes

Axe 4 : Structurer et développer les industries culturelles et créatives

Axe 5 : Soutenir l'agriculture

Axe 6 : Développer la croissance verte et structurer l'économie circulaire.

II. Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des entreprises et des salariés dans les zones d'activités d'ACCM

ACCM gère et aménage 7 pôles économiques, s'étendant sur plus de 1 000 hectares, sur lesquels sont implantées près de 900 entreprises, représentant plus de 9 500 emplois : le parc d'activités du Roubian à Tarascon, la zone Cap Fourchon à Arles, la zone d'activités Arles nord et les zones Ecopole, Bois de Leuze, Cabrau et Salat à Saint-Martin de Crau.

Améliorer les conditions de vie des entreprises et des salariés des zones d'activités en proposant des espaces et des services adaptés à leurs besoins constitue une orientation majeure afin de :

- Conserver nos entreprises sur le territoire en proposant des zones d'activités propices au développement,
- Améliorer l'attractivité de nos zones d'activités et accueillir de nouvelles entreprises.

Pour cela, les objectifs opérationnels sont les suivants :

A. Connaître la situation économique et foncière

La mise en place de politiques publiques liées à l'aménagement, à la gestion, à l'entretien, à l'installation d'entreprises, implique une parfaite connaissance du tissu économique et de la situation foncière. Créer un observatoire économique et foncier à l'échelle des zones d'activités permettra, par la connaissance du territoire et des entreprises, d'analyser, de projeter et de suivre l'évolution du tissu économique. Il permettra en outre, de proposer des espaces d'accueil d'entreprises souhaitant s'implanter ou se développer.

Plan d'actions :

- Gestion et mise à jour d'un observatoire économique
- Gestion et mise à jour d'une bourse immobilière intégrant l'offre privée

B. Gérer et entretenir les espaces publics

La gestion et l'entretien des espaces publics constituent deux axes essentiels dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des entreprises et des salariés. Cela concerne l'entretien des espaces verts et de la voirie. L'ambition est de proposer des espaces publics de qualité pour les usagers. Pour ce faire, deux objectifs :

- S'engager, dans la mesure du possible, dans une démarche de planification des interventions
- Gérer les urgences rapidement afin de résoudre une problématique ou un incident.

Plan d'actions :

- Entretien régulier des espaces verts (tonte, débroussaillage, élagage) intégrant une planification annuelle et le suivi,
- Plan voirie : mise en place d'un plan pluri annuel de réfection de la voirie,
- Gestion des urgences et des incidents par la mise en place en place d'un service dédié (numéro unique).

C. Aménager et requalifier dans une démarche de développement durable

La plupart des zones d'activités communautaires ont été aménagées à partir des années 1970/1980. Vieillissantes, elles apparaissent aujourd'hui non adaptées aux attentes nouvelles, notamment en matière de mobilité, de commercialité ou d'écologie. Ces évolutions d'usages et de pratiques doivent être appréhendées au profit d'aménagements répondant aux enjeux de développement durable et d'attractivité.

Plan d'actions :

- Plan éclairage public : mise en place d'un plan pluri annuel de modernisation de l'éclairage public (basse consommation)
- Renforcer la mobilité douce par l'aménagement d'espaces piéton et des pistes cyclables
- Requalification de la ZA de Fourchon : réaménagement de l'artère principale de la zone (Maréchal Juin, avenue des arches)

D. Favoriser l'animation économique et la promotion des ZAE

Les fonctions d'animation et de promotion sont génératrices de dynamisme économique. Elles permettent d'impliquer les entreprises dans la vie des zones d'activités par :

- L'information sur la vie de la zone d'activités mais aussi sur les actualités (réglementaires ou financières) pouvant les intéresser dans leur développement
- La création de lien entre les différents acteurs de la zone d'activités en organisant des événements favorisant ces rencontres dans un cadre convivial
- L'organisation de rencontres thématiques entre les entreprises
- Le recueil des besoins ou des idées d'amélioration des conditions de vie dans les zones d'activités

Plan d'actions :

- Soutenir les associations d'entreprises dans la mise en œuvre d'actions d'animation
- Organisation de rencontres inter-entreprises
- Création d'une plaquette des zones d'activités
- Labellisation des zones d'activités (Parc +, ...)
- Homogénéisation et mise à jour de la signalétique

E. Renforcer la sécurité et la propreté

Afin de préserver les zones d'activités de toute problématique liée à la sécurité et à la propreté, des aménagements sont nécessaires.

Plan d'actions :

- Installation de caméras de vidéosurveillance dans les parkings où des zones de dépôts sauvages ont été constatées de façon régulière
- Aménagement d'espaces de stationnement pour les poids lourds
- Gestion du mobilier urbain.

III. Axe 2 : Soutenir l'installation et le développement des entreprises et des porteurs de projet

Le territoire est actuellement attractif pour le développement économique. Plusieurs facteurs d'attractivité expliquent cette situation :

- Une attractivité de « localisation » : notre territoire est situé au cœur d'un nœud de connexion d'infrastructures de communication majeures (axe Nord Sud « Marseille – Europe du Nord » et axe Est – ouest « Italie – Espagne »). Autant d'éléments qui le rendent attractif pour les activités logistiques et qui s'adjoignent à d'autres facteurs d'attractivité pour des activités tertiaires (notamment numérique, design...).
- Une attractivité en lien avec les savoir-faire locaux. Ces savoir-faire sont liés à la présence d'activités économiques (industrielle, numérique...) traditionnelles ou nouvelles et à la présence d'organismes de formations (MOPA, ENSP...). Cette attractivité concerne notamment le secteur industriel et le numérique-animation.
- Une attractivité liée au cadre de vie et aux conditions de vie. Dans un contexte de crise sanitaire, les critères liés au lieu de résidence sont de plus en plus importants dans les choix d'activité. Tous les secteurs d'activité peuvent être concernés (on retiendra toutefois les secteurs du tourisme, commerce et des services à la population comme les premiers concernés). Cette attractivité résidentielle et touristique est portée par un cadre de vie de qualité (paysage, biodiversité...), des services à la population (notamment culturels)

Cette attractivité constitue un atout indéniable pour le développement économique. Pour autant, on constate depuis maintenant 2/3 ans une difficulté à répondre à la demande des entreprises en termes de foncier et d'immobilier.

Si ces derniers constituent une clé majeure pour l'installation et le développement des entreprises, il est également nécessaire d'assurer un accompagnement de celles-ci afin qu'elles puissent bénéficier des dispositifs existants en termes d'innovation ou de financement.

L'ambition est donc de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour l'épanouissement des entreprises et des entrepreneurs du territoire. Pour cela, les objectifs sont les suivants :

A. Renforcer la fonction d'accueil et d'orientation des entreprises

L'objectif est de rencontrer systématiquement les entreprises déjà implantées ou souhaitant s'installer sur le territoire afin d'identifier avec précision leurs besoins au regard de leur secteur d'activité, de leur stade de développement (ante création, primo développement, développement ou transmission). Le but poursuivi est de les orienter vers les solutions existantes et accessibles pour faciliter leur projet.

Pour cela, il est pertinent de réaliser une veille active des différents types de solutions disponibles, afin de répondre dans les meilleurs délais. Concrètement, cela concerne :

- ✓ Les offres d'accompagnement,
- ✓ Les offres foncières et immobilières,
- ✓ Les solutions financières,
- ✓ Les ressources humaines,
- ✓ Les solutions connexes qui peuvent faciliter le développement et l'implantation des entreprises : mobilité, logement, services à la population...

Plan d'actions :

- Réalisation d'une veille active afin de recenser les solutions d'accompagnement et les solutions financières,
- Réalisation d'une veille active afin de recenser l'offre foncière et immobilière du territoire,
- Développement de la fonction d'accueil et d'orientation d'entreprises au sein du service Animation et développement économique,
- Création de la Maison de l'entreprise : la maison des entreprises a vocation à être la porte d'entrée unique pour les entreprises dès qu'elles ont identifié un besoin. Cette maison doit être un lieu physique rassemblant les ressources humaines susceptibles de répondre à ces besoins.

B. Renforcer les solutions foncières bâties et non bâties – S'engager dans une planification foncière

La situation foncière du territoire implique des actions fortes à court terme dans le but de proposer de nouvelles solutions aux entreprises. Le contexte de la loi Climat et Résilience nécessite une réflexion stratégique aboutie sur la question du foncier et la mise en œuvre de solutions innovantes en termes d'immobilier d'entreprises. Tout le territoire d'ACCM est concerné par cette pénurie foncière et par conséquent, par la nécessité d'être innovant.

Plan d'actions :

- Animation et promotion du Village d'entreprises,
- Création de nouvelles offres d'accueil (modèle Village d'Entreprises) à Arles (Quiqueran de Beaujeu), Tarascon, Saint-Martin de Crau et Boulbon,
- Création de nouvelles zones d'activité (Arles, Tarascon, Saint-Martin de Crau).

C. Accompagner les entrepreneurs et les investisseurs dans la réalisation de leur projet

Enfin, il est nécessaire de renforcer et de compléter l'offre d'accompagnement du territoire. L'écosystème d'accompagnement à la création d'entreprises est organisé sur le territoire au sein du village d'entreprises. L'enjeu est de poursuivre notre soutien à ce réseau d'acteurs et le compléter si nécessaire (au regard notamment de la stratégie d'accompagnement par filière).

En complément, il existe une offre d'accompagnement située hors du territoire, mais accessible pour nos entreprises. Il s'agit par conséquent de bien identifier cette offre (c'est l'objet de l'axe 1) : Région Sud, French Tech Grande Provence, BPI par

exemple. Cependant, un suivi des entreprises orientées vers ces solutions est nécessaire afin de lever tous les freins à leur accompagnement.

Plan d'actions :

- Soutien à l'écosystème d'aide à la création d'entreprises
- Accompagnement individualisé des entrepreneurs et des entreprises

Résultats attendus :

- Accueil d'entreprises,
- Installation d'entreprises,
- Création d'entreprises,
- Accompagnement individualisé des entreprises (nbre d'accompagnements individualisés),
- Création de nouvelles offres foncières et immobilières.

IV. Axe 3 : Développer le commerce et l'artisanat pour améliorer l'attractivité des centres-villes

Durement impactées par la crise sanitaire en 2020 et 2021, les entreprises ont dû faire preuve de résilience, d'imagination et de courage pour surmonter cette épreuve. Fragilisé financièrement, le tissu commercial doit faire face également à de nouveaux modes de consommation (ecommerce, click and collect,...) afin de continuer à être compétitif et attractif.

Le territoire d'ACCM est engagé dans une démarche de redynamisation des centres-villes avec la mise en œuvre de deux dispositifs « Action Cœur de Ville » (Tarascon et Arles) et un dispositif « Petite Ville de Demain » (Saint-Martin de Crau). Ils constituent des leviers d'attractivité commerciale pour l'économie locale de proximité.

Dans ce contexte, il est nécessaire de parvenir à trouver un équilibre entre l'amélioration de l'attractivité du tissu commercial des centres-villes et celui des zones commerciales périphériques. Pour cela, il convient de s'appuyer sur cinq champs d'action en faveur de la redynamisation commerciale :

- La définition de stratégies locales pour le développement du commerce ;
- L'équilibre entre l'offre commerciale et la centralité commerciale ;
- La coordination des acteurs ;
- L'accompagnement des commerçants dans leur adaptation au commerce de demain ;
- La mobilisation et la gestion du foncier commercial.

Les enjeux pour ACCM sont multiples. Il s'agit :

- De soutenir les porteurs de projets dans leur installation,
- De promouvoir l'artisanat à travers le label « Ville et Métiers d'art » sur tout le territoire,
- D'accompagner les communes dans la lutte contre la vacance commerciale,
- De soutenir les associations de commerçants dans leurs animations,
- Maintenir le travail de collaboration et de partenariat avec les chambres consulaires.

L'ambition est de faire rayonner les centres-villes en les rendant plus dynamiques, plus animés et plus attractifs, en se fixant les objectifs suivants :

A. Valoriser et développer l'artisanat :

L'objectif est de capitaliser sur la filière de l'artisanat et plus particulièrement sur l'artisanat - métiers d'art grâce au label « Ville et Métiers d'Art » dont bénéficie la communauté d'agglomération.

Le dispositif de boutiques partagées « La Place des Artisans » doit être le levier permettant de faire monter en compétence les artisans du territoire, en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Plan d'actions :

- Promotion du label Ville et Métiers d'Art,

- Suivi des boutiques partagées « La Place des Artisans » (Arles, Tarascon, Saint-Martin de Crau),
- Accompagnement des artisans dans leur développement,
- Organisation d'événementiels de promotion de l'artisanat.

B. Renforcer l'offre commerciale dans les centres-villes :

L'attractivité des centres-villes est liée à la diversité de son tissu commercial. Pour cela, il est indispensable que l'ensemble des acteurs concernés (institutions et commerçants) adhèrent collectivement à la mise en œuvre d'une stratégie commune, correspondant aux attentes des consommateurs. L'objectif étant de densifier l'offre commerciale en définissant préalablement les activités à privilégier, tout en maintenant un équilibre avec les zones commerciales périphériques.

Plan d'actions :

- Aide à la mise en place du droit de préemption commerciale,
- Emergence d'une foncière de redynamisation commerciale,
- Aide à l'émergence d'un office du commerce et de l'artisanat.

C. Promouvoir et soutenir le commerce de proximité :

La redynamisation des cœurs de ville est un axe de soutien aux commerces de proximités par de l'aide à l'investissement, à l'animation par l'intermédiaire des associations, à la formation et à la diversité des établissements répondant aux besoins des habitants des centres-villes.

Plan d'actions :

- Mise en place d'un fond d'aide directe à l'investissement
- Déploiement du dispositif Mon Projet de Boutique aux communes
- Accompagnement à la solution numérique à destination des commerçants
- Cycle de formation (marketing, stratégie commerciale, communication)

Les résultats attendus :

- Diminution de la vacance commerciale
- Dynamisation des centres-villes
- Augmentation du nombre d'artisans labélisés métiers d'art
- Conforter la marque « La Place des Artisans »
- Nombre d'événements réalisés sur l'année.

V. Axe 4 : Structurer et développer les industries culturelles et créatives

La filière des industries culturelles et créatives est présente et dynamique sur le territoire depuis de nombreuses années (les rencontres de la photo dans les années 70, Actes Sud dans les années 80). En 2007, est créée l'association Pôle Culture & Patrimoines, labellisée PRIDES par la Région PACA, outil de développement économique des acteurs de la filière. Cette création vient confirmée une dynamique engagée depuis des années.

Depuis, la filière s'est encore renforcée avec le développement des acteurs existants (notamment ceux hébergés par le Pôle Culture & Patrimoines) et l'installation de LUMA Arles ou encore le développement du studio TNZPV (dont l'effectif est passé de 50 salariés à 150 en l'espace d'un an). En 2021 dans un souci de structurer et de fédérer les acteurs territoriaux, localisés sur le Pays d'Arles autour de la production, des images et de l'innovation, la Ville d'Arles a lancé la création du label et de l'association Arles Créative.

Actuellement, la filière représente 1 877 établissements (8,3% des établissements de l'Agglomération), 153 établissements employeurs (5,5%), 839 salariés (4,1%)

L'ambition est de faire de la filière des industries culturelles et créatives le fer de lance de la dynamique d'innovation territoriale. Pour cela, les objectifs sont les suivants :

A. Animer la filière et ses acteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ref : AMI Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes locaux), un travail important d'animation sera réalisé. Il consistera à faire fonctionner ce pôle en associant l'ensemble des acteurs concernés et en mobilisant l'ensemble des ressources disponibles pour les acteurs et entreprises locales.

Plan d'actions :

- Réalisation d'une veille active afin de recenser les ressources financières et d'accompagnement disponibles spécifiques à la filière
- Réalisation d'une veille active des AAP et AMI régionaux, nationaux et européens, notamment dans le cadre de France 2030
- Mise en œuvre du pôle territorial de l'écosystème ICC (dans le cadre de l'AMI « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes locaux »)
- Accompagnement et mise en œuvre de projets mutualisés avec les acteurs de la filière

B. Favoriser la création, l'installation et le développement des entreprises de la filière

En complément du travail d'animation, l'objectif sera de créer les conditions d'accueil de manière plus spécifique pour les entreprises de la filière (ce travail sera complémentaire de l'objectif stratégique II - Soutenir l'installation et le développement des entreprises et des porteurs de projet). Il s'agira de créer de nouveaux espaces d'implantation (notamment Quiqueran de Beaujeu), de créer de nouvelles offres d'accompagnement à l'innovation et à l'entrepreneuriat et de soutenir les projets individuels.

Plan d'actions :

- Nouveaux lieux d'installation (Quiqueran de Beaujeu, Papèteries Etienne...)
- Mise en œuvre d'outils d'accompagnement à la création, à l'innovation et au développement en lien avec le hub créatif
- Soutien individualisé auprès des entreprises

C. Faire rayonner et promouvoir la filière

Enfin, cette filière incarne le projet territorial de créativité et d'innovation. Elle est donc le vecteur privilégié pour faire rayonner le territoire. L'objectif est donc de se doter des outils de communication appropriés et de mettre en œuvre des événements susceptibles de mieux faire connaître la dynamique et l'offre locales.

Plan d'actions :

- Formalisation d'outils de promotion et de communication de la filière (plaquettes, support numériques...)
- Réalisation du festival Octobre Numérique
- Soutien au déploiement de l'association Arles Créative et de ses actions
- Participation à des salons et événements hors du territoire (Festival d'Annecy...)

Les résultats attendus :

- Accueil d'entreprises de la filière (5 par an)
- Création d'entreprises de la filière (5 par an)
- Croissance de l'activité de la filière (nombre d'emplois, nombre d'entreprises, part dans l'économie locale)
- Nombre d'événements par an (à définir).

VI. Axe 5 : Soutenir l'agriculture

ACCM possède un patrimoine naturel remarquable et bénéficie d'un vivier d'exploitations agricoles aussi riche que varié. L'élevage, le maraîchage, la riziculture, entre autres, en demeurent les principales filières. Les productions de qualité et à valeur ajoutée (riz, foin de Crau, élevage de taureaux et de chevaux...) sont emblématiques : les cultures et pâturages représentent 38 % des surfaces du territoire d'ACCM, soit 41 200 ha, contre 28 % au niveau du département.

L'acquisition des abattoirs de Tarascon par ACCM en 2019 a permis à la filière élevage, dans son ensemble, de bénéficier d'un outil adapté à ses besoins. En outre, il a également sauvé 55 emplois et favorisé le maintien de l'appellation d'origine protégée (AOP) « Taureau de Camargue ».

Par ailleurs, dans un contexte foncier contraint conjugué à une conjoncture agricole fragile, les enjeux de transmission et de reprise d'activités demeurent essentiels.

L'ambition est d'inscrire durablement l'agriculture locale comme un pilier du développement économique, en se fixant les objectifs opérationnels suivants :

A. Soutenir la filière élevage

Plan d'actions :

- Gestion patrimoniale et suivi des abattoirs de Tarascon
- Soutien aux éleveurs de taureaux de race Camargue et espagnole
- Soutien à la promotion du mérinos d'Arles

B. Encourager la reprise, la transmission et le maintien d'activité

Plan d'actions :

- Favoriser la création/reprise d'exploitations
- Soutien au maintien d'activité.

VII. Axe 6 : Développer une croissance verte et soutenir la filière de l'économie circulaire

Le contexte stratégique et réglementaire français (loi biodiversité, loi GAEC, loi Climat et résilience) implique, pour les territoires, de se projeter vers une économie plus respectueuse de l'environnement, plus efficace dans l'utilisation des ressources tout en maintenant sa compétitivité. Le territoire d'ACCM est plus particulièrement concerné par les enjeux de transition. C'est un territoire dont la biodiversité est connue et protégée, avec une grande diversité de milieux (pâturages, maquis et garrigues, steppes et zones humides, plages et dunes...) ; en témoignent les nombreux sites inscrits et classés, les réserves naturelles régionales (Camargue, Alpilles...), les réserves du Marais du Vigueirat, l'institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes « Tour du Valat », les espaces naturels sensibles (Coussouls de la Crau, étangs de Camargue...), les zones Natura 2000. Ces dispositifs illustrent la richesse naturelle locale et également sa grande fragilité.

La croissance verte est pourtant une opportunité de développement économique pour un territoire, à condition d'innover et d'anticiper les besoins sociétaux futurs. L'enjeu pour les entreprises, les filières et les territoires est de repenser leurs modèles de développement, et à s'orienter vers de nouvelles manières de construire (dans un contexte de sobriété foncière et de transition écologique), de produire (écoconception, recyclage, matières biosourcées, ...), de consommer (circuits courts, réemployer, réutiliser, ...).

De nombreux acteurs publics, économiques et associatifs du territoire sont déjà engagés dans des démarches et actions visant à réinventer ce modèle productif. L'ambition est de devenir un territoire référence en matière d'innovation et de transition écologique pour et grâce aux acteurs économiques. Pour cela, les objectifs sont les suivants :

A. Accompagner les entreprises dans leurs projets de transition

La croissance verte ne peut s'engager sans croissance économique. Les évolutions récentes montrent bien que les entreprises sont de plus en plus impactées par les conséquences du changement climatique (notamment sur la question énergétique). L'objectif est donc de permettre aux entreprises du territoire, quelque soit leur stade de développement, d'engager les actions nécessaires leur permettant de mieux anticiper les évolutions futures.

Plan d'actions :

- Sensibiliser les entreprises aux démarches de développement durable (RSE)
- Rendre accessibles les dispositifs existants d'accompagnement et de soutien (notamment financier) pour les entreprises désireuses de s'engager dans une démarche RSE
- Valoriser les initiatives des entreprises

B. Soutenir et accompagner les projets d'économie circulaire

La particularité de notre territoire est de disposer de ressources naturelles et agricoles. Afin de limiter les impacts environnementaux et de générer de la valeur ajoutée économique, ACCM veut soutenir les projets d'économie circulaire. Il existe de nombreuses initiatives en ce sens sur le territoire. L'objectif pour ACCM est de favoriser le passage de l'idée au projet entrepreneurial.

Plan d'actions :

- Recenser les projets, à vocation économique, existants sur le territoire
- Travailler avec les acteurs sur les modalités d'accompagnement pertinentes afin de passer de l'idée au projet économique
- Soutenir la mise en place des projets les plus porteurs

Les résultats attendus :

- Création d'entreprises de la filière (2 par an)
- Croissance de l'activité de la filière (nombre d'emplois, nombre d'entreprises, part dans l'économie locale)
- Nombre d'accompagnements individuels (3 par an)
- Nombre d'actions de sensibilisation et d'événements par an (à définir)